

SOUDAN DU SUD



Environnement opérationnel

Contexte

Un an après avoir accédé à l'indépendance en juillet 2011, le Soudan du Sud est confronté à des défis majeurs, tant sur le plan politique que socio-économique. Les efforts entrepris pour transformer le pays en un État fonctionnel ont été contrariés par des affrontements intertribaux, des violences perpétrées par les milices

rebelles et des conflits localisés au sujet des terres et des ressources naturelles. L'arrivée en masse de rapatriés en provenance du Soudan et d'autres pays d'Afrique a encore accru la pression.

Les combats qui ont opposé les Forces armées soudanaises et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) dans l'État du Kordofan méridional en juillet 2011 et dans l'État du Nil bleu en septembre 2011, étaient en grande partie dus aux controverses suscitées par les questions laissées en suspens dans l'Accord de paix global (APG) de 2005, concernant notamment la démarcation de la

Chiffres prévisionnels pour le Soudan du Sud¹

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	RDC	23 510	23 510	24 830	24 830
	Éthiopie	4 970	4 970	4 970	4 970
	Soudan	200 000	200 000	350 000	350 000
	Pays divers	1 550	1 550	2 070	2 070
Demandeurs d'asile	Éthiopie	360	-	400	-
	Pays divers	50	-	250	-
Réfugiés rapatriés	Soudan du Sud	5 000	5 000	30 000	30 000
Déplacés internes	Soudan du Sud	350 000	105 000	335 000	105 000
Déplacés de retour	Soudan du Sud	250 000	50 000	250 000	50 000
Total		835 440	390 030	997 520	566 870

¹ Le HCR poursuit ses activités de prévention des cas d'apatridie qui résulteraient de l'indépendance du Soudan du Sud en 2011. L'organisation aidera les personnes qui risquent de devenir apatrides à confirmer leur identité et leur nationalité sud-soudanaise au travers de programmes de délivrance d'actes d'état civil et/ou d'information.

frontière et la répartition des recettes pétrolières. En août 2012, ces affrontements avaient provoqué la fuite de plus de 170 000 personnes dans les États du Haut Nil et de l'Unité, au Soudan du Sud. Le chiffre de 200 000 personnes devrait être atteint d'ici à la fin de l'année 2012.

À la mi-2012, l'arrivée rapide d'un nombre de réfugiés bien supérieur aux prévisions du HCR et le début de la saison des pluies, qui a causé des inondations et entravé l'accès aux camps, avaient transformé une situation en une véritable crise.

Au Soudan du Sud, les États de l'Équatoria central et de l'Équatoria occidental ont accueilli des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC) et de la République centrafricaine (RCA), qui fuyaient les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le nombre de réfugiés dans la région – 32 000 – est demeuré relativement stable.

Le ministère de l'Intérieur a assumé la responsabilité des affaires relatives aux réfugiés au Soudan du Sud et le HCR l'aide à renforcer sa capacité dans ce domaine. Le Gouvernement du Soudan du Sud continue à faire bon accueil aux réfugiés et travaille avec le HCR à la rédaction de règlements destinés à appuyer la loi sur les réfugiés, récemment votée.

Depuis la conclusion de l'APG en 2005, le HCR a facilité le retour de plus de 334 000 réfugiés exilés en RCA, en RDC, en Égypte, en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. Le rapatriement librement consenti demeure la principale solution durable pour les Sud-Soudanais encore réfugiés à l'étranger. Le Haut Commissariat aide les autorités à créer des conditions propices à leur retour volontaire et à leur réintégration.

Le HCR et l'OIM président conjointement le Secteur des retours d'urgence, qui appuie les rapatriements en provenance du Soudan organisés par les autorités. Le HCR se concentre sur la protection des rapatriés, ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures opérationnelles harmonisées. Il soutient également la réintégration des rapatriés dans les zones où les retours sont nombreux.

Le Soudan et le Soudan du Sud doivent encore parvenir à un accord sur des questions clés en rapport avec la nationalité et la citoyenneté. Faute de règlements clairs au sujet de la citoyenneté, le risque d'apatridie auquel sont exposés les Soudanais du Sud vivant au Soudan demeure élevé. D'autres populations, comme les déplacés internes originaires du Darfour, les populations nomades et les réfugiés rentrant de divers pays, risquent également de devenir apatrides. Pour réduire ce risque, l'Organisation aidera les autorités soudanaises et sud-soudanaises à rédiger des lois, à appliquer des règlements et à renforcer leurs moyens pour délivrer les documents nécessaires.

Un conflit localisé a provoqué le déplacement interne d'environ 80 000 Sud-Soudanais dans l'État du Jonglei au premier trimestre 2012, lesquels sont venus s'ajouter aux 270 000 personnes déjà déplacées dans différentes régions du pays. Le nombre de déplacés internes devrait rester élevé en 2013 car le pays est en proie à une insécurité persistante.

Le Soudan du Sud devrait ratifier la Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). Le HCR entretient des relations de partenariat étroites avec la Commission pour les secours et la réhabilitation, qui est le principal homologue gouvernemental chargé de gérer le retour, la réadaptation et la réintégration des réfugiés et des déplacés internes, ainsi que les secours à leur intention.

La violence sévit dans la région contestée d'Abyei depuis mai 2011. Avant le déclenchement des hostilités, cette région abritait 100 à 150 000 personnes, dont 20 000 rapatriés du Soudan. Les combats ont déplacé la plupart des Dinka Ngok au sud du fleuve Kiir (situé dans la zone d'Abyei), jusque dans l'État de Warrap. Pour faire face à la modification des besoins à Abyei, le HCR a réorienté ses

priorités, se détournant de l'aide au retour, à la réintégration et à la stabilisation pour se concentrer sur la réponse d'urgence.

● Besoins

Le Soudan du Sud souffre d'une pénurie d'infrastructures de base et de services sociaux. Plus de la moitié de la population vit dans la pauvreté et les cadres législatifs, ainsi que les institutions garantes de l'état de droit, sont fortement sous-développés.

Le HCR offrira une expertise technique et des moyens logistiques au ministère de l'Intérieur, afin de faciliter la gestion des affaires relatives aux réfugiés. Un certain nombre de Soudanais et de Sud-Soudanais vivant de part et d'autre de la frontière ont un statut

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Environnement de protection favorable

- Des lois et des politiques sont élaborées ou renforcées.
 - ☞ *La législation est conforme aux normes internationales sur l'apatridie.*

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée.
 - ☞ *Au sein de la population réfugiée, toutes les victimes connues de violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien.*
- La protection des enfants est renforcée.
 - ☞ *Tous les enfants relevant de la compétence du HCR sont recensés et aidés.*
 - ☞ *Tous les enfants relevant de la compétence du HCR ne risquent pas d'être victimes de violations de leurs droits perpétrées par des groupes armés.*

Besoins de base et services essentiels

- L'état de santé de la population est amélioré.
 - ☞ *Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans passe de 2,6-2,8 pour 10 000 par jour à moins de 2 pour 10 000 par jour au sein des populations réfugiées arrivées dans les camps des États du Haut Nil et de l'Unité depuis la fin du mois d'août 2012.*
- Des abris et des infrastructures sont construits, améliorés et entretenus.
 - ☞ *Environ 30 pour cent des ménages de déplacés internes vivent dans des logements convenables.*
- L'approvisionnement en eau potable est accru ou maintenu.
 - ☞ *Le volume d'eau fourni passe de 10-13 litres par personne et par jour à 15 litres par personne et par jour dans tous les camps de réfugiés.*

Solutions durables

- Le potentiel en matière de rapatriement librement consenti est réalisé.
 - ☞ *Tous les réfugiés sud-soudanais qui le souhaitent regagnent leur pays.*

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux 12

□ Effectifs totaux 309

Internationaux 61

Nationaux 196

JEA 3

VNU 49

incertain au regard de leur citoyenneté et ce vide juridique devrait perdurer jusqu'à ce que les négociations au sujet des lois sur la citoyenneté aboutissent. Cependant, la promulgation de la loi sur la nationalité au Soudan du Sud a réduit le risque pour les personnes vivant dans le pays.

L'Organisation s'efforce de venir en aide aux populations, en augmentation constante, qui fuient les violences en cours dans le Kordofan méridional et dans le Nil bleu pour se réfugier dans les États de l'Unité et du Haut-Nil mais se heurte ce faisant à des obstacles considérables. Depuis le milieu du mois de juin, le début de la saison des pluies et les inondations ont entravé l'accès aux sites où sont installés les réfugiés. Selon les prévisions du HCR, l'exode des réfugiés, chassés par les affrontements interethniques et intertribaux, ainsi que par les attaques de la LRA, devrait se poursuivre en 2013. Les besoins les plus pressants portent notamment sur les abris et l'eau, mais l'aide relative aux soins médicaux, à la nutrition et à l'assainissement devra également être intensifiée.

| Stratégie et activités |

L'Organisation entend intensifier sa réponse à la crise de réfugiés en cours dans les États de l'Unité et du Haut-Nil. Elle s'attachera en premier lieu à assurer le respect des normes

dans les camps de réfugiés récemment aménagés et à dispenser des services essentiels dans des secteurs tels que l'eau, les abris et les soins de santé primaires. Le HCR améliorera l'accès aux services d'éducation et de protection de l'enfance, en particulier pour les mineurs non accompagnés et les enfants séparés, tout en continuant à enregistrer les réfugiés et à leur distribuer des papiers. Dans l'hypothèse où le Soudan et le Soudan du Sud ne parviendraient pas à un accord sur les questions de citoyenneté, le HCR identifiera les groupes et les individus qui risquent de devenir apatrides, leur délivrera des documents et leur viendra en aide. Il appuiera également la rédaction d'une législation, de sorte que l'État soit mieux en mesure de protéger les réfugiés dans le respect des normes internationales.

Le HCR se propose en outre de fournir des indemnités en espèces aux réfugiés rapatriés et encouragera l'adoption de lois sur la propriété et les régimes fonciers pour permettre à toutes les personnes qui relèvent de sa compétence de jouir pleinement de leurs droits. En qualité de chef de file du module de la protection et de co-chef de file du secteur des retours d'urgence, le HCR prodiguera aux autorités et à ses partenaires opérationnels des conseils techniques sur la gestion du rapatriement et de la réintégration à grande échelle des Sud-Soudanais vivant dans le nord (Soudan).



Le tracteur s'est embourbé dans la rivière : ces Soudanais réfugiés dans l'État du Haut-Nil (Soudan du Sud) transportent donc le sorgho à dos d'âne.

HCR / B. SOKOL

En tant que chef de file du module de la protection, le HCR s'attachera à protéger les déplacés internes, notamment par le biais de campagnes sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste. Il mettra également davantage l'accent sur la protection des enfants, qui passe par la recherche et le regroupement des membres de la famille. L'Organisation appuiera l'autosuffisance et les moyens de subsistance des déplacés internes et des déplacés de retour et fournira des abris minimaux aux familles vulnérables. Pour les rapatriés en provenance du Soudan, elle se concentrera sur le suivi de la protection et sur l'appui juridique, de manière à faciliter leur réintégration.

● **Contraintes**

Le manque de sécurité et des conditions logistiques et environnementales difficiles entravent les efforts déployés par le HCR pour venir en aide aux personnes qui relèvent de sa compétence au Soudan du Sud. Les routes qui mènent aux camps de réfugiés des États du Haut-Nil et de l'Unité sont en fort mauvais état, de sorte qu'il est très difficile d'acheminer des articles et du matériel de secours sur les sites ; pendant la saison des pluies, les camps ne sont bien souvent accessibles que par hélicoptère. D'autre part, la pauvreté généralisée et le manque de fonds, qui empêche le nouvel État de répondre aux besoins de développement, sont des obstacles à la recherche de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR.

| **Organisation et mise en œuvre** |

● **Coordination**

Le HCR travaille en partenariat avec des institutions onusiennes, des ministères et des services du Gouvernement du Soudan du Sud, des ONG nationales et internationales et des organisations communautaires pour offrir protection et assistance aux réfugiés, aux rapatriés, aux déplacés internes et aux déplacés de retour au Soudan du Sud. Grâce à ses liens solides avec le PNUD, ONU-Habitat, l'OIT et l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), le HCR est en mesure de renforcer les programmes de réintégration destinés aux réfugiés et aux déplacés de retour. Le HCR codirige les modules de la protection et des retours d'urgence.

| **Informations financières** |

Du fait de l'indépendance du Soudan du Sud en 2011, le programme du HCR dans le pays a été séparé de celui du Soudan. Les besoins pour le Soudan du Sud en 2012 ont été estimés à 84 millions de dollars E.-U. Cependant, en raison de la situation d'urgence survenue au cours de l'année, le budget a plus que triplé pour permettre au HCR de prendre en charge les besoins des nouveaux arrivants en provenance des États du Kordofan méridional et du Nil bleu.

Pour 2013, les besoins ont été estimés à 219 millions de dollars E.-U. ; ce montant devra néanmoins être revu à la hausse pour répondre aux nouveaux afflux de réfugiés originaires du Soudan.

| **Conséquences d'un manque de financement** |

- Les réponses d'urgence aux nouveaux afflux de réfugiés et déplacements internes, ainsi que la capacité à poursuivre les activités d'appui à la réduction de l'apatridie (concernant notamment la délivrance de documents), seraient gravement limitées.
- Les solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes de même que les autres projets visant à appuyer les retours et la réintégration par des activités ciblées, relatives aux documents, aux abris et aux moyens de subsistance, seraient entravés.
- Le volume d'eau fourni aux réfugiés dans les nouveaux camps resterait bien inférieur à la norme de 20 litres par personne et par jour.
- Seuls trois des sept nouveaux centres de santé nécessaires pour améliorer l'accès aux services de santé primaire dans les zones d'installation de réfugiés seraient construits.
- La prise en charge des besoins dans le secteur des abris serait limitée à 20 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR.
- Les mécanismes prévus pour prévenir la violence sexuelle et sexiste et y répondre ne seraient que partiellement mis en œuvre et ne seraient pas suffisants pour remédier à l'ampleur du problème au Soudan du Sud.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Commission pour les secours et la réhabilitation
Commission sud-soudanaise des droits de l'homme
Commission sud-soudanaise de lutte contre le sida
Direction de la nationalité

ONG

Across
ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement)
American Refugee Committee
Associazione Volontari per il Servizio Internazionale
Catholic Medical Mission Board
Comité international de secours
Conseil danois pour les réfugiés
Conseil norvégien pour les réfugiés
Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE)
Fédération luthérienne mondiale
Free Voice Foundation
GOAL
Handicap International
Human Development Council
International Medical Corps
INTERSOS
Nonviolent Peace Force
Oxford Committee for Famine Relief – Grande-Bretagne
Relief International
Samaritan Purse
Save the Children Fund
Solidarités International
Sudan Health Association
Vision mondiale – International
World Relief

Autres

CAFOD
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
FAO
FNUAP
IOM
MINUSS
OMS
ONU-Habitat
PAM
PNUD
Service de la lutte antimines des Nations Unies
UNICEF

Budget 2013 du HCR pour le Soudan du Sud (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Droit et politique générale	5 571 651	3 395 811	0	0	8 967 462
Assistance juridique et recours	0	0	0	715 790	715 790
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	175 798	0	0	0	175 798
Sous-total	5 747 449	3 395 811	0	715 790	9 859 050
Processus de protection et documents adéquats					
Enregistrement et établissement de profils	1 714 720	5 922 428	0	0	7 637 148
Détermination du statut de réfugié	2 802 302	0	0	0	2 802 302
Documents individuels	868 720	0	0	0	868 720
Sous-total	5 385 743	5 922 428	0	0	11 308 171
Sécurité face à la violence et à l'exploitation					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	8 262 371	0	0	2 662 790	10 925 161
Protection des enfants	5 938 953	0	0	0	5 938 953
Sous-total	14 201 325	0	0	2 662 790	16 864 114
Besoins de base et services essentiels					
Santé	13 343 426	0	0	0	13 343 426
Santé procréative et services liés au HIV	5 880 703	0	0	0	5 880 703
Nutrition	1 189 517	0	0	0	1 189 517
Eau	10 274 311	0	0	0	10 274 311
Assainissement et hygiène	8 746 091	0	0	0	8 746 091
Abris et infrastructure	29 981 484	0	0	13 281 790	43 263 274
Articles ménagers de base	1 722 651	0	0	0	1 722 651
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 995 084	0	0	0	1 995 084
Éducation	18 068 744	0	0	0	18 068 744
Sous-total	91 202 011	0	0	13 281 790	104 483 801
Autonomisation et autogestion communautaires					
Mobilisation communautaire	1 912 594	0	0	0	1 912 594
Coexistence avec les communautés locales	8 433	0	0	214 395	222 828
Autosuffisance et moyens d'existence	3 473 302	0	2 703 974	4 666 740	10 844 015
Sous-total	5 394 329	0	2 703 974	4 881 134	12 979 437
Solutions durables					
Retour volontaire	2 702 103	0	5 444 947	0	8 147 050
Réintégration	0	0	2 317 947	4 663 764	6 981 711
Intégration	2 265 651	0	0	0	2 265 651
Réinstallation	2 035 270	0	0	0	2 035 270
Sous-total	7 003 024	0	7 762 895	4 663 764	19 429 682
Direction, coordination et partenariats					
Coordination et partenariats	0	0	0	219 395	219 395
Gestion et coordination des camps	1 673 873	0	0	0	1 673 873
Gestion des urgences	1 076 324	0	0	0	1 076 324
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	1 643 150	0	0	453 790	2 096 939
Sous-total	4 393 347	0	0	673 184	5 066 531
Appui à la logistique et aux opérations					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	27 335 690	0	0	2 135 974	29 471 665
Gestion des opérations, coordination et appui	7 793 964	0	0	1 788 840	9 582 803
Sous-total	35 129 654	0	0	3 924 814	39 054 468
Total	168 456 881	9 318 238	10 466 868	30 803 265	219 045 253
Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)	202 408 139	2 997 546	3 388 411	56 517 950	265 312 046